

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2715

10 décembre 2010

SOMMAIRE

Akuo Energy Silga S.C.A.	130295	MF5 S.à r.l.	130316
Albatross Capital S.A.	130318	MF6 S.à r.l.	130316
Auditeurs & Administrateurs Associés ..	130280	MF7 S.à r.l.	130316
Bergamis International S.à r.l.	130281	MF8 S.à r.l.	130316
Ets. DR Sàrl	130302	MF9 S.à r.l.	130317
Forum Funding Company S.à r.l.	130275	MF Industrial Investments S.à r.l.	130294
Kompass Wohnen S.à r.l.	130275	Milford Lux S.A.	130317
LSRC II F&F Investor S.à r.l.	130274	Mima Films S.à r.l.	130317
Luxklima S.à r.l.	130274	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l.	130280
Lux Soeurs S.à r.l.	130274	Modasia Holding S.A.	130317
M2 Agence Immobilière Sàrl	130318	Montage-Bau-Bertram S.à r.l.	130318
Maitland Luxembourg S.A.	130275	Monte-Invest S.à r.l.	130280
Majore S.A.	130278	Monterey Capital IV Sàrl	130279
Maler Sander S.à r.l.	130280	MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l. ...	130274
Management and Backoffice Services S. à r.l.	130279	MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l.	130318
Management and Backoffice Services S. à r.l.	130279	Nanou S.à r.l.	130319
Mangrove III S.C.A. SICAR	130281	Nardo SA	130320
Mangrove II S.C.A. SICAR	130281	Nelson Luxembourg Properties Develop- ment S.à r.l.	130319
Marco Belusa S.A.	130281	Nextstep Equity S.A.	130320
MarG Resources	130279	N.F. Tech S.à r.l.	130319
Mato's Luxembourg S.à r.l.	130290	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	130316
Mazars	130294	Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	130317
MD Renovation S.à r.l.	130289	O. & C. Investments S.A.	130320
Mediabridge S.à r.l.	130295	Orion IPDL 3 S.à r.l.	130320
MF11 S.à r.l.	130315	R.A. Investment Management S.à r.l. ...	130304
MF 1 S. à r.l.	130302	RBS PPP Investments S.C.A. SICAR	130319
MF 2 S. à r.l.	130302	Société J. Ama S.à.r.l.	130320
MF 3 S. à r.l.	130315		
MF4 S.à r.l.	130315		

LSRC II F&F Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.318.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60152 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148547/10.

(100170502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Lux Soeurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biwer, 80, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 77.958.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148550/12.

(100170939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.224.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148551/10.

(100170692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 octobre 2010

1. Les mandats des gérants:

- Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

- Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

sont renouvelés pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers AG., établi au 13, New-York-Ring, D-22237 Hambourg, est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150394/22.

(100173029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Rectificatif concernant le dépôt n°L100170068 du 09/11/2010.

Extrait des résolutions des administrateurs de la société en date du 8 novembre 2010:

- Mme Derval Kennedy-Vallerich, ayant pour adresse professionnelle 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée délégué à la gestion journalière avec effet au 21 septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée;
- Mme Derval Kennedy-Vallerich, membre de la direction autorisé, a pouvoir de représentation individuelle de la Société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010148553/17.

(100170260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Kompass Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Forum Funding Company S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.663.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Forum European Realty Income III, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner, Forum European Realty Income III GP Limited, registered under number WK-179887 (FERI III);

Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated under the laws of Germany, having its registered address at Nordenwall 25, 59065 Hamm, Germany, and registered with the Commercial Register of the local court of Hamm under number HRA 3235, represented by its general partner Westfalen Grundstücks- und Immobilien Erste GmbH, registered with the Commercial Register of the local court of Hamm under number HRB 5978 (WGI);

both here represented by Laura Gehlkopf, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on October 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name "Forum Funding Company S.à r.l." incorporated under Luxembourg law, with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145663, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 880 of April 24, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 29, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 98.400,00) represented by three thousand nine hundred and thirty-five (3.935) class A shares (the Class A Shares) and one (1) class B share (the Class B Share), all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from "Forum Funding Company S.à r.l." into "Kompass Wohnen S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 4. The Company shall bear the name "Kompass Wohnen S.à r.l."

IV. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of eighty-five thousand nine hundred Euro (EUR 85.900,00) in order to reduce it from its current amount of ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 98.400,00) down to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) through the cancellation of three thousand four hundred and thirty-five (3.435) class A shares and one (1) class B share of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

V. The shareholders resolve to decrease the share premium account of the Company by the amount of eight thousand four hundred Euro (EUR 8.400,00), pursuant to which decrease the balance of the share premium account of the Company will amount to zero Euro (EUR 0,00).

VI. The shareholders resolve to reimburse to the shareholders the aggregate amount of ninety-four thousand three hundred Euro (EUR 94.300,00) corresponding to the share capital decrease for an amount of eighty-five thousand nine hundred Euro (EUR 85.900,00) and to the share premium account decrease for an amount of eight thousand four hundred Euro (EUR 8.400,00), as follows:

Shareholder	Portion of share capital decrease to be reimbursed	Portion of share premium to be reimbursed	Total
FERI III	EUR 79.300,00	N/A	EUR 79.300,00
WGI	EUR 6.600,00	EUR 8.400,00	EUR 15.000,00
Total	EUR 85.900,00	EUR 8.400,00	EUR 94.300,00

VII. The shareholders resolve to empower the board of managers of the Company to determine the terms and conditions of the reimbursement in the aggregate amount of ninety-four thousand three hundred Euro (EUR 94.300,00) to the shareholders of the Company.

VIII. The shareholders resolve to decrease the nominal value of the shares of the Company from twenty-five Euro (EUR 25,00) down to ten Euro cents (EUR 0,10) each.

IX. Pursuant to the above resolution, the shareholders acknowledge that the Company is the debtor towards Forum European Realty Income III, L.P., prenamed, of eleven thousand four hundred seventy-eight Euro and ninety Euro cents (EUR 11.478,90) (the FERI III Receivable).

X. The shareholders further acknowledge that the Company is the debtor towards Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, prenamed, of nine hundred seventy-one Euro and ten Euro cents (EUR 971,10) (the WGI Receivable).

XI. The shareholders resolve to reimburse to the shareholders the aggregate amount of twelve thousand four hundred and fifty Euro (EUR 12.450,00) by creation and issue of one hundred twenty-four thousand two hundred and fifty (124.250) new class A shares (the New Class A Shares) and two hundred and fifty (250) new class B shares (the New Class B Shares), all with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription

Forum European Realty Income III, L.P., prenamed, declares to subscribe for one hundred fourteen thousand seven hundred and eighty-nine (114.789) New Class A Shares, all with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each, for an aggregate amount of eleven thousand four hundred seventy-eight Euro and ninety Euro cents (EUR 11.478,90), by payment in kind consisting in the conversion of the FERI III Receivable.

Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, prenamed, declares to subscribe for nine thousand four hundred and sixty-one (9.461) New Class A Shares and two hundred and fifty (250) New Class B Shares, all with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each, for an aggregate amount of nine hundred seventy-one Euro and ten Euro cents (EUR 971,10), by payment in kind consisting in the conversion of the WGI Receivable.

XII. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to restate article 6, first paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“Art. 6. First paragraph. The share capital is set twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by one hundred twenty-four thousand seven hundred and fifty (124.750) class A shares (the Class A Shares) and two hundred and fifty (250) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Forum European Realty Income III, L.P., un limited partnership établi selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représenté par son general partner, Forum European Realty Income III GP Limited, immatriculé sous le numéro WK-179887 (FERI III),

Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, un limited partnership de droit allemand, ayant son siège social à Nordenwall 25, 59065 Hamm, Allemagne et immatriculé auprès du Registre Commercial du tribunal local de Hamm sous le numéro HRA 3235, représenté par son associé commandité Westfalen Grundstücks- und Immobilien Erste GmbH, immatriculé auprès du Registre Commercial du tribunal local de Hamm sous le numéro HRB 5978 (WGI),

tous deux ici représentés par Laura GEHLKOPF, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données en octobre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Forum Funding Company S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145663, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 880 du 24 avril 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 98.400,00) représenté par trois mille neuf cent trente-cinq (3.935) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et une (1) part sociale de catégorie B (la Part Sociale de Catégorie B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «Forum Funding S.à r.l.» en «Kompass Wohnen S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société a comme dénomination «Kompass Wohnen S.à r.l.»

IV. Les associés décident de réduire le capital social de la Société pour un montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cents Euro (EUR 85.900,00) afin de le réduire de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents Euro (EUR 98.400,00) à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), par l'annulation de trois mille quatre cent trente-cinq (3.435) parts sociales de catégorie A et une (1) part sociale de catégorie B de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

V. Les associés décident de réduire le compte de prime d'émission de la Société pour un montant total de huit mille quatre cents Euro (EUR 8.400,00), à la suite de quoi le solde du compte prime d'émission de la Société s'élèvera à zéro Euro (EUR 0,00).

VI. Les associés décident de rembourser aux associés le montant total de quatre-vingt-quatorze mille trois cents Euro (EUR 94.300,00) correspondant au montant total de la diminution du capital social pour un montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cents Euro (EUR 85.900,00) et du compte de prime d'émission pour un montant de huit mille quatre cents Euro (EUR 8.400,00), comme suit:

Associé	Portion de la diminution du capital social à être remboursée	Portion de la prime d'émission à être remboursée	Total
FERI III	EUR 79.300,00	N/A	EUR 79.300,00
WGI	EUR 6.600,00	EUR 8.400,00	EUR 15.000,00
Total	EUR 85.900,00	EUR 8.400,00	EUR 94.300,00

VII. Les associés décident de donner tout pouvoir au conseil de gérance de la Société pour déterminer les conditions générales du remboursement d'un montant total de quatre-vingt-quatorze mille trois cents Euro (EUR 94.300,00) aux associés de la Société, suite à la réduction du capital social de la Société.

VIII. Les associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) à dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

IX. Conformément à la résolution ci-dessus, les associés reconnaissent que la Société est débitrice envers Forum European Realty Income III, L.P., prénommée, pour un montant de onze mille quatre cent soixante-dix-huit Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 11.478,90) (la Créance FERI III).

X. Les associés reconnaissent en outre que la Société est débitrice envers Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, prénommée, pour un montant de neuf cent soixante et onze Euro et dix centimes d'Euro (EUR 971,10) (la Créance WGI).

XI. Les associés décident de rembourser aux associés le montant total de douze mille quatre cent cinquante Euro (EUR 12.450,00) par la création et l'émission de cent vingt-quatre mille deux cent cinquante (124.250) nouvelles parts sociales de catégorie A (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A) et deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B), d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, auxquelles sont attachées les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes.

Souscription

Forum European Realty Income III, L.P., prénommée, déclare souscrire à cent quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf (114.789) Nouvelles Parts de Catégorie A, toutes d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, pour un montant total de onze mille quatre cent soixante-dix-huit Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 11.478,90), par paiement en nature consistant en la conversion de la Créance FERI III.

Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, prénommée, déclare souscrire à neuf mille quatre cent soixante et une (9.461) Nouvelles Parts de Catégorie A et deux cent cinquante (250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, toutes d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, pour un montant total de neuf cent soixante et onze Euro et dix centimes d'Euro (EUR 971,10), par paiement en nature consistant en la conversion de la Créance WGI.

XII. Conformément aux résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Premier paragraphe. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-quatre mille sept cent cinquante (124.750) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), toutes d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants il/elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gehlkopf, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010149710/199.

(100172322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Majore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.080.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148562/12.

(100170752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Management and Backoffice Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148554/10.

(100170913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Management and Backoffice Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148555/10.

(100170914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MarG Resources, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 3, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 104.842.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148556/9.

(100170700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.087.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.538.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 octobre 2010 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;

- Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur François Pfister, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mlle. Lorna Davies, gérante;
4. M. John Loveridge, gérant; et
5. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148769/25.

(100169962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.299.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60155 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148559/10.

(100170451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Monte-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Henry Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 148.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010148560/9.

(100170976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Maler Sander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

R.C.S. Luxembourg B 92.684.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148563/10.

(100170693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Auditeurs & Administrateurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.937.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15.06.2010

L'Assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats d'administrateur suivants:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur-délégué, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter,

Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur-délégué, demeurant à F-57970 Yutz, 10, avenue des Nations,

Newmaster Associates SA, administrateur, demeurant aux BVI, Pasea Estate, Road Town, Tortola, représentant permanent Patrick ROCHAS, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter

L'Assemblée générale décide de renouveler pour une durée indéterminée les mandats d'administrateur-délégué suivants:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur-délégué, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter,

Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur-délégué, demeurant à F-57970 Yutz, 10, avenue des Nations,

L'Assemblée générale décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat du commissaire aux comptes suivant:

Susanna FERRON, employée, demeurant à L-3391 Peppange, 17, rue de la Montagne

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010150601/23.

(100172149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148564/11.

(100170337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148565/11.

(100170358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Marco Belusa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.397.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2010

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Saliha BOULHAIS. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

MARCO BELUSA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148566/17.

(100170430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bergamis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.534.

STATUTES

In the year two thousand and ten, the fourth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV
and also acting as agent of Alpha IAB Co-Investment AB.

The founders are here represented by Mrs Sévrine Silvestro, "Avocat à la Cour", having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Bergamis International S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not to be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appointed, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 23. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

Thereupon Industri Kapital 2007 Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Sévrine Silvestro by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV and Alpha IAB Co-Investment AB to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Number of shares	Shares Nominal
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2,987	2,987.- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2,818	2,818.- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	3,140	3,140.- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3,518	3,518.- EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	37	37.- EUR
Total	12,500	12,500.- EUR

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, United Kingdom

Mr Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, United Kingdom

Mr Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14th of June 1965 in Birmingham, United Kingdom

Mrs Sandrine Anton, with professional address at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on the 21st of June 1972 in Algrange, France

Mrs Catherine Dessoay, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, born on the 14th of December 1963 in Namur, Belgium

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais:

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I

Industri Kapital 2007 Limited Partnership II

Industri Kapital 2007 Limited Partnership III

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV

ainsi qu'en tant qu'agent de Alpha IAB Co-Investment AB,

Fondateurs ici représentés par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Bergamis International S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou telex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 23. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Industri Kapital 2007 Limited, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Sévrine Silvestro en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I-IV et de Alpha IAB Co-Investment AB 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	No de parts	Capital souscrit
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	2.987	2.987,- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	2.818	2.818,- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	3.140	3.140,- EUR
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	3.518	3.518,- EUR
Alpha IAB Co-Investment AB	37	37,- EUR
Total	12.500	12.500,- EUR

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Royaume-Uni

Monsieur Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, United Kingdom

Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume-Uni

Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, née le 21 juin 1972 à Algrange, France

Madame Catherine Desso, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48708. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé) Francis SANDT.

Référence de publication: 2010148935/437.

(100171653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

MD Renovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010148570/11.

(100170853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mato's Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.489.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

Monsieur Olivier CHARIER, gérant de sociétés, demeurant à F-57160 SCY-CHAZELLES, 10, rue de Saint-Quentin, ici représenté par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé délivrée par le comparant le 22 octobre 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la présente entre les personnes comparantes et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») sous la dénomination «MATO'S LUXEMBOURG S.à r.l.», régie par les présents statuts et les lois de Luxembourg relatives à une telle entité, et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «LSC»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la location, la réparation et la distribution de matériel, outillage et accessoires pour l'industrie et le BTP, ainsi que l'achat et/ou la vente de ce matériel.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble. Elle pourra également accomplir toutes prestations de services administratifs, commerciaux, financiers et techniques au profit de ses filiales.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social conformément à l'article 199 de la LSC.

L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant ou du conseil de gérance en cas de pluralité de gérants.

Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) représenté par 7.000,- (sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Forme des parts sociales - Registre des membres. Les parts sociales sont nominatives.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

La propriété des parts sociales nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont librement transmissibles par voie de succession aux descendants.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément donné par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

Titre III. - Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) sont nommés et révoqués ad nutum suivant décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé aux gérants de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation par décision du des gérants prise à la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés, tombent sous la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 11. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira au Luxembourg, aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation d'un des gérants. Le conseil de gérance doit se réunir au moins une fois par an au Luxembourg. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions des gérants et des associés.

Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature des circonstances d'urgence sera décrite dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télécopieur, par câble, ou par courrier électronique de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé par un agenda préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion, qu'ils constatent qu'ils ont été valablement informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérants pourront se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne à cette réunion.

En cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises par la majorité des votes.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

En cas de pluralité de gérants, le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance doit être signé par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des membres

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote. Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés. Les associés pourront modifier la nationalité de la société par une résolution prise à l'unanimité des voix. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils constatent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ni publication.

Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale, dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

Les décisions du seul associé sont établies sous la forme d'un procès-verbal ou dressées par écrit.

De plus, les contrats passés entre le seul associé et la Société représentée par lui, seront établis sous la forme de procès-verbaux ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées dans des conditions normales.

Art. 15. Réunion des assemblées générales. L'assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'associés représentant un dixième au moins du capital social.

Les quorum et délais requis par la LSC régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par télécopieur, par câble, ou par courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par vidéoconférence.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la LSC ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des associés dûment convoquée sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés. Si cette majorité n'était pas atteinte lors de la première réunion, les associés seront convoqués une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelque soit la portion du capital représentée.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les associés présents ou représentés. Si la Société compte un associé unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices. Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérant par le conseil de gérance,
2. ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés, suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. la décision de payer un dividende intérimaire est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste de la compétence de l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés en proportion des parts sociales détenues par chaque associé de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Si la nullité d'une clause des ces Statuts est constatée, celle-ci n'affectera pas la validité des autres clauses des présents Statuts.

Souscription et libération

Le comparant, ici représenté comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 7.000 (sept mille) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en nature pour un montant de EUR 700.000,- (sept cent mille euros), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 700.000,- (sept cent mille euros) par un apport en nature de cinq mille (5.000) parts sociales qu'il détient dans la société MATO'S (la «Société Apportée»), une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-57685 Augny (France), Lotissement Dunil, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Metz (France) sous le numéro 411 531 155.

Preuve de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la Société Apportée, une attestation de la société d'expertise comptable KPMG Entreprises Lorraine datée du 27 septembre 2010, ainsi qu'une déclaration de valeur d'apport émise par le futur gérant.

Réalisation de l'apport

Monsieur Olivier Charier, prénommé,

ci-après dénommé l'«Apporteur», certifie par la présente qu'au jour et au moment de l'apport:

1. il est propriétaire des parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de l'Apporteur, libres de toute charge et librement transférables à la Société;

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, l'Apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de LSC i se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à mille sept cent soixante-dix euros (EUR 1.770,-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à L-3333 HELLANGE (Luxembourg), Résidence Ravenelle, 53, route de Bettembourg;

2) La personne suivante est nommée gérant de la Société avec effet immédiat et à durée illimitée:

Monsieur Oliver CHARIER, né le 18 octobre 1967, à Woippy (France), demeurant à F-57160 SCY-CHAZELLES, 10, rue de Saint-Quentin.

Résolution transitoire

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts, le premier exercice social commencera à compter de la date du présent acte pour se terminer le trente juin deux mille onze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémontrée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2010. REM 2010/1438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148568/235.

(100170852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.981.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148573/9.

(100170613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 20/09/2010

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs suivants, pour une durée de 6 ans:

Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur-délégué, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter,

Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur-délégué, demeurant à F-57970 Yutz, 10, avenue des Nations,

Monsieur Joseph HOBSCHIED, administrateur-délégué, demeurant à L-5471 Wellenstein, 10, rue des Vergers,

Monsieur Grégory CENTURIONE, administrateur, demeurant à B-5000 Namur, 6, chemin Berenger,

Monsieur Laurent DECAEN, administrateur, demeurant à L-1137 Howald, 23, rue Neil Armstrong.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises suivant, pour une durée de 3 ans:

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur suivant:

Monsieur Aloyse SCHERER, administrateur, demeurant à L-1412 Luxembourg, 16, rue Dante,

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2015.

Le mandat du Réviseur d'entreprises ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2012.

Patrick ROCHAS
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010151396/24.

(100172580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Mediabridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.778.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010148571/12.

(100170950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Akuo Energy Silga S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.575.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- AKUO ENERGY SAS; société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-75008 Paris, 91, avenue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 495 259 061;

Ici représentée par Monsieur Benoît GALLAND, administrateur de sociétés, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 8, avenue du Val, en sa qualité de Directeur Général;

- Monsieur Benoît GALLAND; administrateur de sociétés, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 8, avenue du Val;

Comparaissant en personne.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions constituée par les présentes:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre la société AKUO ENERGY SAS, l'associé gérant commandité (l'«Associé Commandité») et Monsieur Benoît GALLAND, l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les «Associés Commanditaires», chacun un «Associé Commanditaire», et ensemble avec l'Associé Commandité, les «Associés») une société en commandite par actions sous la dénomination de AKUO ENERGY SILGA S.C.A. (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

2.3. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, le Conseil de Surveillance de la Société pourra nommer un administrateur intérimaire.

3.4. L'administrateur intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. L'administrateur intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouveau gérant qui devra également être associé commandité.

3.5. L'administrateur intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales et/ou autres titres de participation, obligations, bons, certificats de dépôt et/ou autres titres de créance, et, en général toutes valeurs mobilière et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut également acquérir, gérer, vendre, louer tous biens immobiliers et en général faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles d'agent immobilier et celles concernant le placement et la gestion de liquidités.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et bons et d'autres titres de créance et/ou de participation convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) intégralement libéré et réparti en:

(i) trente mille soixante-dix (30,070) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société;

(ii) neuf cent trente (930) actions de commandité (les «Actions des Commandités») d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, entièrement libérées et détenues par l'Associé Commandité qui, en sa qualité d'Associé Commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société.

Les Actions Ordinaires, les Actions des Commandités et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les «Actions».

5.2. Le capital autorisé ainsi que le capital social émis est fixé à deux cent mille euro (EUR 200.000,-). Pendant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication au Mémorial de l'autorisation accordée par les Associés d'émettre des Actions Ordinaires, le Gérant est autorisé, par les présents Statuts, à émettre des Actions Ordinaires, des droits de souscription, des obligations convertibles, des options, des warrants et tous types d'instruments convertibles ou non en Actions Ordinaires en faveur de personnes et aux conditions qu'il juge appropriées dans le respect au droit de souscription préférentiel des Associés Commanditaires existants.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.4. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres actions (les "Actions Propres") dans les limites et conditions fixées par l'Article 49-2 de la Loi. Pendant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication au Mémorial de l'autorisation de rachat des Actions Propres accordée par les Associés dans la présente disposition statutaire, la Société pourra procéder au rachat des Actions Propres (le «Rachat») dans les conditions suivantes:

- (i) La Société ne peut acquérir plus de 97% des Actions;
- (ii) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions Ordinaires;
- (iii) Le Rachat des Actions peut être fait à titre gratuit ou à titre onéreux. En cas de Rachat à titre onéreux, le prix d'acquisition, par Action, devra être équivalent au minimum au pair comptable de l'Action et au maximum au prix offert conformément à l'article [8] des Statuts («Droit de Prémption»);
- (iv) Le Rachat ne peut avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant indiqué à l'article 72-1, paragraphes (1) et (2) de la Loi;
- (v) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions entièrement libérées.

Pendant toute la durée de la détention des Actions Propres par la Société, (i) le droit de vote attaché aux Actions Propres sera suspendu aussi longtemps que la Société sera propriétaire des Actions Propres et (ii) si ces Actions Propres sont comptabilisées à l'actif du bilan de la Société, il sera établi au passif une réserve indisponible d'un même montant.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions existent sous la forme nominative ou au porteur, aux choix de l'Associé. Les Actions nominatives sont enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi (le «Registre des Associés»).

6.2. Le Registre des Associés sera maintenu au siège social de la Société conformément à la Loi, il peut être consulté à tout moment par chaque Associé qui en fait la demande au Gérant.

6.3. Le droit de propriété de l'Associé sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre des Associés.

6.4. Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Art. 7. Cessibilité des Actions - Agrément.

7.1. Les Actions de Commanditaires sont librement cessibles entre Associés. Les Actions de Commandité appartenant à l'Associé Commandité sont librement cessibles à tout successeur ou nouvel associé, responsable de manière illimitée.

7.2. Sauf disposition contraire des Statuts, un Associé Commanditaire (l'«Associé Commanditaire Cédant») ne peut transférer ses Actions à une personne qui n'est pas un Associé de la Société (le «Candidat-Cessionnaire») que moyennant l'agrément préalable du Gérant. Le refus d'agréer le Candidat Cessionnaire devra être motivé par le Gérant.

7.3. En cas de refus du Gérant d'agréer le Candidat Cessionnaire, l'Associé Commandité Cédant devra offrir ses Actions au rachat par la Société, qui devra les racheter, à son choix, soit à la valeur offerte par le Candidat Cessionnaire, soit à la valeur marchande des Actions, déterminée par un expert indépendant.

7.4. Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le Registre des Associés, qui sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société pourra également accepter tous documents de cession que le Gérant jugera satisfaisants comme preuve de la cession intervenue.

Art. 8. Droit de prémption.

8.1. Tout transfert par un Associé Commanditaire de ses Actions Ordinaires à un Candidat Cessionnaire agréé (le "Candidat Cessionnaire Agréé") conformément à l'Article 7 est soumis à un droit de prémption en faveur de la Société.

8.2. Dans l'hypothèse où un Associé Commanditaire (l'«Associé Cédant») reçoit une offre d'acquisition faite de bonne foi (l'«Offre Initiale») par un Candidat Cessionnaire Agréé portant sur tout ou partie des Actions Ordinaires qu'il détient (les «Actions Offertes») et qu'il souhaite accepter cette offre, l'Associé Cédant sera tenu de le notifier par envoi recommandé à la poste à la Société en y annexant une copie de l'Offre Initiale (la «Notification de Cession»).

8.3. Dans cette Notification de Cession, l'Associé Cédant est tenu de proposer en priorité à la Société la vente des Actions Offertes aux mêmes termes et conditions que ceux contenus dans l'Offre Initiale (l'«Offre de Vente en Prémption»).

L'Offre de Vente en Prémption indiquera:

- (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du Candidat Cessionnaire Agréé;
- (ii) l'identification de la (des) personne(s) contrôlant directement ou indirectement le Candidat Cessionnaire Agréé;
- (iii) le nombre d'Actions Offertes dont le transfert est envisagé;
- (iv) le prix offert en euros par le Candidat Cessionnaire Agréé;

(v) une copie de l'Offre Initiale dûment signée par le Candidat Cessionnaire Agréé qui devra contenir un engagement inconditionnel et irrévocable du Candidat Cessionnaire Agréé d'acquérir les Actions des autres Associés Commanditaires aux mêmes termes et conditions.

8.4. Dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession contenant l'Offre de Vente en Prémption, la Société pourra marquer son accord d'acheter tout ou partie des Actions Offertes en notifiant leur acceptation de l'Offre de Vente en Prémption par écrit à l'Associé Cédant (la «Notice d'Acceptation»).

8.5. La Notice d'Acceptation spécifiera le nombre d'Actions Offertes pour lesquelles l'Acheteur accepte l'Offre de Vente en Prémption, contiendra l'obligation inconditionnelle et irrévocable de la Société exerçant son droit de préemption d'acquérir lesdites Actions aux termes et conditions de l'Offre de Vente en Prémption et fixera la date de conclusion de la cession et les modalités du paiement, ladite cession ne pouvant intervenir à une date ultérieure à soixante (60) jours à dater de l'envoi de la Notice d'Acceptation.

8.6. Dans l'hypothèse où (a) la Société exerçant son droit de préemption n'accepteraient pas valablement l'acquisition de toutes les Actions Offertes conformément à l'Offre de Vente en Prémption ou (b) les cessions n'interviendraient pas dans le délai prévu au paragraphe précédent, l'Associé Cédant aura le droit d'accepter l'Offre Initiale et de vendre au les Actions Offertes n'ayant pas fait l'objet de préemption valable, étant entendu que dans pareil cas:

(i) la cession des Actions devra se faire en conformité à l'Offre Initiale et aura lieu dans les trente (30) jours à dater de l'expiration du délai prévu au paragraphe 8.5. et;

(ii) le prix d'acquisition décrit dans l'Offre Initiale ne sera modifié de quelque manière que ce soit et aucun autre terme ou condition tels que prévus dans l'Offre Initiale ne feront l'objet d'une modification substantielle (il est entendu que tout changement ou modification des termes de l'Offre Initiale constituera une nouvelle offre qui sera sujette à l'exercice du droit de préemption).

8.7. Toutes les dispositions relatives à l'exercice du droit de préemption s'appliqueront à tout transfert quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause, en ce compris pour cause de décès d'un Associé ainsi qu'à tout instrument qui conférerait un droit d'acquérir des actions de la Société tels que les warrants, droits de souscriptions ou obligations convertibles.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Gestion de la Société.

9.1. La Société est gérée par un Gérant qui doit être également un Associé Commandité. Le Gérant est AKUO ENERGY S.A.S.

9.2. Le Gérant est nommé pour une durée illimitée. Le Gérant ne peut être révoqué que par une décision de l'assemblée générale des Associés prise aux majorités requises pour la modification des Statuts.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, agissant individuellement ou conjointement.

10.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société.

11.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 10.2. et 10.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

11.2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou d'autres fondés de pouvoir de la Société a/ont un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art.12. Responsabilité.

12.1. L'Associé Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

12.2. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de la contribution en capital versée par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblée générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

13.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

13.3. Les décisions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 14. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts.

14.2. L'assemblée générale des Associés est convoquée par le Gérant ou le Conseil de Surveillance au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du Gérant. Un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut aussi requérir le Gérant d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des Associés. La demande devra être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée. Dans ce cas, le Gérant convoquera une nouvelle assemblée générale.

14.3. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.4. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

14.5. L'assemblée est présidée par le Gérant qui désignera un secrétaire.

14.6. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.7. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant un autre Associé comme mandataire par écrit, soit en original, soit par facsimilé ou courrier électronique.

14.8. Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

14.9. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote dûment doivent être envoyés par les Associés par courrier, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

14.10. Toute décision de l'assemblée générale des Associés ne peut être prise que d'accord avec le Gérant.

14.11. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelle que soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

14.12. Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

14.13. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et obligatoires de la Société.

V. Conseil de surveillance

Art. 15. Nomination - Convocation - Délibération.

15.1. Les opérations de la Société et sa situation financière, en ce compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront soumises à la surveillance du Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières qu'il déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du ce dernier.

15.2. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

15.3. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou le Gérant.

15.4. Une notification par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans l'avis de convocation. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance.

15.6. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.7. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

15.8. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

15.9. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

15.10. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

15.11. Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sur un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se clôturera le 31 décembre 2011.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à quatorze heures trente. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

17.2. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Gérant considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

18.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

18.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.

18.4. Le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VII. Dissolution - Liquidation

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VIII. Disposition générales

20. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteurs:	Nombre d'actions souscrites:
1.- AKUO ENERGY SAS	930 Actions de Commandité
2.- AKUO ENERGY SAS	30,060 Actions Ordinaires
3.- Monsieur Benoît GALLAND	10 Actions Ordinaires

Les trente et un mille (31.000,-) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.-EUR).

Résolutions

Et aussitôt les Associés ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans.

- Eric Scotto, né le 23 avril 1967 à (F) Boulogne Billancourt, demeurant à F-78600 Le Mesnil Le Roi, 11, rue Pierre Curie;

- Akuo Investment Management SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 152;

- Benoit Galland, préqualifié.

II. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Galland, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46265. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010149628/366.

(100172381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.987.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148574/9.

(100170610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.985.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148575/9.

(100170611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ets. DR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3840 Schifflange, 2, rue de Hedange.
R.C.S. Luxembourg B 156.542.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Régis DEMESTRE, salarié, né à Bordeaux/Gironde (France), le 8 avril 1978, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor;
- 2.- Tony OINNE, salarié, né à Firminy/Loire (France), le 14 mars 1974, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor;
- 3.- Marcel DEMESTRE, salarié, né à Bordeaux/Gironde (France), le 26 novembre 1983, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Ets. DR SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Art. 3. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la prestation de services en nettoyage de biens immobiliers, petits travaux en tous genres, peinture et accessoires, prestations diverses auprès des particuliers, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Régis DEMESTRE, salarié, né à Bordeaux/Gironde (France), le 8 avril 1978, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor, soixante parts	60
2.- Tony OINNE, salarié, né à Firminy/Loire (France), le 14 mars 1974, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor, trente parts	30
3.- Marcel DEMESTRE, salarié, né à Bordeaux/Gironde (France), le 26 novembre 1983, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor, dix parts	10
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3840 Schifflange, 2, rue de Hedange.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Régis DEMESTRE, salarié, né à Bordeaux/Gironde (France), le 8 avril 1978, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor, gérant technique;

2.- Tony OINNE, salarié, né à Firminy/Loire (France), le 14 mars 1974, demeurant à F-67500 Haguenau, 9, rue Castor, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Demestre, Oinne, Demestre et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 octobre 2010. Relation EAC/2010/12836. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 4 novembre 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010150623/81.

(100171929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

R.A. Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.769.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, the twenty second day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nucap Industries Inc., a Canadian private limited liability company, with its registered office at 3370 Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1W 3K4, registered with the Ontario Ministry of Government Services, under number 1786985,

hereby represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. twenty thousand (20,000) shares of the Company representing twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and the entirety of the share capital of R.A. Investment Management Inc., a company incorporated and organized under the laws of the Bahamas, having its registered office at Valdy Administration (Bahamas) Ltd., British Colonial Centre of Commerce, 1 Bay St., Suite 303, Box N-7115, Nassau, Bahamas, with the incorporation number 144690 B (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. Nucap Industries Inc. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

III. by a resolution of the sole shareholder of the Company validly adopted on the 21 October 2010, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

IV. that it results from (i) an interim balance sheet of the Company that, as of September 30, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated October 21, 2010 that since the date of the balance sheet and as of October 21, 2010, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per September 30, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. that the agenda of the extraordinary general meeting (the Meeting) is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name R.A. Investment Management S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's interim closing balance sheet in the Bahamas as of September 30, 2010, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. (i) Change of the functional currency of the Company from United States Dollars (USD) to euro (EUR), at the exchange rate USD/EUR published by the European Central Bank on the day before the Meeting, (ii) set the subscribed share capital of the Company at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

6. (i) Acknowledgment of the resignation of Newmark Services Limited as the sole director of the Company and granting of full discharge for the performance of its duties from the date of its appointment until the date hereof, and (ii) appointment of Marco Weijermans and Robert van't Hoeft as new managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Bahamas to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name R.A. Investment Management S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim closing balance sheet in the Bahamas as of September 30, 2010, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the currency of the share capital of the Company from United States Dollars (USD) to euro (EUR), at the official exchange rate given by the European Central Bank applicable as of the date of October 21, 2010, (i.e. USD 1,4016 = EUR 1), (ii) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,769.41, such amount to be allocated to a special reserve account connected to the equity of the Company, in order to set the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and (iii) determine the nominal value of the shares of the Company at one Euro (EUR 1) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "R.A. Investment Management S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium amount paid up by a shareholder shall remain exclusively attached to such shareholder, who shall solely be entitled to benefit from any reimbursement made of such an amount. For this purpose, the Company shall keep track of the share premium paid by each shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or several manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any member of the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting

or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2010.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Newmark Services Limited from its position as director of the Company and grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment until the date hereof.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to appoint as members of the board of managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time the following persons as managers:

(a) Marco Weijermans, company director, born in 's-Gravenhage in the Netherlands, on 26th August 1970, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Robert van 't Hoeft, company director, born in Schiedam in the Netherlands, on 13rd January 1958, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 5,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nucap Industries Inc., une société canadienne à responsabilité limitée, ayant son siège social à 3370 Pharmacy Ave, Toronto, Ontario M1 W3K4, immatriculée auprès du Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 1786985, représentée par Etienne de Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. vingt mille (20.000) actions de la Société représentant vingt mille dollars américains (USD 20.000) et l'entière du capital social de R.A. Investment Management Inc., une société régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social à Valdy Administration (Bahamas) Ltd., British Colonial Centre of Commerce, 1 Bay St., Suite 303, Box N-7115, Nassau, Bahamas, immatriculée sous le numéro 144690 (la Société), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Nucap Industries Inc. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. par résolution de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée le 21 octobre 2010, une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte, la Société a approuvé le transfert de son siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

IV. qu'il ressort (i) d'un bilan intérimaire de la Société daté du 30 septembre 2010 que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (y compris la prime d'émission s'il y en a) de la Société, et (ii) d'un certificat de gestion de la Société daté du 21 octobre 2010, que depuis la date du bilan et au 21 octobre 2010, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les bilans financiers au 21 septembre 2010 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est exprimé comme suit:

1. Transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale de la société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise émanant du transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan intérimaire de clôture de la Société aux Bahamas à compter du 30 septembre 2010 comme étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Changement de la devise fonctionnelle de la Société des dollars américain (USD) en euro (EUR), au taux de change USD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédant l'Assemblée, (ii) établissement du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), tout excès de conversion étant assigné au compte de réserve de la Société;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, suite au transfert de la Société, celle-ci devenant une société gouvernée par la loi de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

6. Acceptation de la démission de Newmark Services Limited en tant que directeur de la Société et octroi de l'entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente, et (ii) nominations de Marco Weijermans et Robert van't Hoeft comme nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente et pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Bahamas en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société approuve le bilan intérimaire de clôture de la Société aux Bahamas à compter du 30 septembre 2010, comme étant bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de (i) changer la devise fonctionnelle de la Société des dollars américains (USD) en euro (EUR), au taux officiel donné par la Banque Centrale Européenne, applicable au 21 octobre 2010 (c-à-d. USD 1,4016 =

EUR 1), (ii) diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.769,41, ce montant devant être alloué à un compte spécial de réserve lié au capital de la Société, afin d'établir le capital social de la Société à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) et (iii) déterminer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1) chacune.

L'Assemblée reconnaît que, en conséquence, le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Tout montant de prime d'émission libéré par un associé devra rester exclusivement attaché à cet associé, qui sera le seul à être pouvoir bénéficiaire de tout remboursement fait d'un tel montant. A cette fin, la Société devra garder trace de toute prime d'émission payée à chaque associé.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un (1) détenteur par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales si la Société a suffisamment de réserves distribuables pour cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 La rémunération du/des(s) gérants (si elle existe) devra être déterminée par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents.

8.1. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunira aussi sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après la réunion.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

8.2. Représentation

- (i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout membre du Conseil.
- (j) La Société sera aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprise.

14.1. Les opérations de la Sociétés sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société qui figurent sur les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et dépenses représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés déterminent comment le solde des bénéfices nets annuel est affecté. Ils peuvent affecter ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de Newmark Services Limited en qualité d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Par ailleurs, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de membres du conseil de gérance de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Marco Weijermans, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage aux Pays-Bas le 26 août 1970, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Robert van't Hoeft, administrateur de sociétés, né à Schiedam aux Pays-Bas le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 5.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153413/621.

(100176851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148576/9.

(100170612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.098.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148577/9.

(100170614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.958.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148578/9.

(100170615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.957.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148579/9.

(100170616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148580/9.

(100170617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148581/9.

(100170618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148582/9.

(100170619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010148602/18.

(100170788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.100.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010148583/9.
(100170620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILFORD LUX S.A
Un mandataire

Référence de publication: 2010148584/11.
(100171002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Mima Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2010.
Référence de publication: 2010148585/10.
(100170288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010148587/12.
(100170259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010148603/12.
(100170789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Montage-Bau-Bertram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.743.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148588/10.

(100170694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.497.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148589/10.

(100170467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

M2 Agence Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3547 Dudelange, 4, rue Jacques Reifenberg.

R.C.S. Luxembourg B 120.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148591/9.

(100170975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Albatross Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 109.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2010

1. Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur B,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur B,
- Monsieur Antoine DAVID, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, administrateur A,

sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée en 2010 à approuver les comptes au 31 décembre 2009.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, la Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ("CLERC"), n'est pas renouvelé.

3. La Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ("CLERC"), établie et ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92376, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprise de la Société en vue de la préparation des comptes annuels pour l'exercice social 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148923/25.

(100171265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

N.F. Tech S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 78.903.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148592/9.

(100170986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nanou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.951.

Il est pris note du changement de l'adresse professionnelle du Gérant Unique, Monsieur Philippe BRENEZ, demeurant désormais au 69, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg avec effet au 27 octobre 2010,

Certifié sincère et conforme

Pour NANOU SARL

Signatures

Référence de publication: 2010148593/13.

(100170431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nelson Luxembourg Properties Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 46.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.182.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148594/11.

(100170271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.993.

Le réviseur d'entreprise de la Société a changé tel que décrit ci-dessous:

1. Démission du Réviseur d'Entreprise suivant à partir du 1^{er} janvier 2010:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., immatriculée sous le numéro B 71178 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprise de la Société

2. Election du nouveau Réviseur d'Entreprise à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu' au 31 mars 2013:

La société BDO Audit, immatriculée sous le numéro B 147570 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg devient Réviseur d'Entreprise de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR

Représentée par RBS PPP Investments S.à r.l.

Associé Gérant Commandité

Représentée par F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2010149420/21.

(100170368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nardo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.791.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 10 novembre 2010.
Référence de publication: 2010148595/10.
(100170889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Nextstep Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 132.132.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2010.
Référence de publication: 2010148596/10.
(100170384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

O. & C. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.529.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2010.
Référence de publication: 2010148599/10.
(100170305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion IPDL 3 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010148604/11.
(100170918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Société J. Ama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4106 Esch-sur-Alzette, 23, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 81.343.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010148672/13.
(100170860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.
